



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

#### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	36	10	3

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 décembre 2015

**OBJET : 00-7 - PERSONNEL  
MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS  
- ADAPTATION DU TABLEAU DES  
EFFECTIFS ET DES GRADES**

Le vendredi 18 décembre 2015 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/15, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO  
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS  
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. Henri CHIALVA à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Michel GASTALDI à Mme Françoise THOMEL  
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN  
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP  
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER  
Mme Anne CHEVALIER à M. Tanguy CORNEC  
M. Lionel TIVOLI à M. Louis LO FARO

**Absents :** Mme Sophie NASICA, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Marc GERIOS

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3672/15

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 DEC. 2015

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 31 DEC. 2015

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

## 00-7 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Le tableau des effectifs du personnel de la Commune, annexé aux budgets primitifs et aux comptes administratifs, dresse l'état des emplois permanents ayant fait l'objet d'une autorisation budgétaire. Cet état regroupe l'ensemble des emplois permanents, titulaires ou non titulaires, à temps complet ou incomplet, pourvus ou vacants.

La liste des emplois figurant sur le tableau des effectifs est tenue à jour en permanence afin de refléter les modifications de la structure du personnel municipal.

Ces modifications qui découlent le plus souvent d'une évolution propre du personnel municipal peuvent également prendre en compte les évolutions institutionnelles qui modifient la structure des grades et des cadres d'emplois ou les missions nouvelles prises en charge par les services municipaux.

Durant le second semestre 2015 les effectifs connaissent certaines adaptations destinées à répondre dans les meilleures conditions aux besoins exprimés par plusieurs services :

### A. Conservatoire

- création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à 25% (spécialité contrebasse) ;
- suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps complet et création concomitante d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à 80%.

Il s'agit d'adapter les effectifs de manière à répondre de la meilleure manière aux attentes des usagers notamment en étendant l'offre de service dans la discipline de la contrebasse

### B. Direction de la petite enfance

- création de quatre emplois d'auxiliaires de puériculture ;
- suppression de quatre emplois d'adjoints techniques.

Il s'agit de faire face de la meilleure manière aux besoins exprimés par le service. Ces emplois seront pourvus en priorité par les agents municipaux lauréats du prochain concours d'auxiliaires de puériculture. Par ailleurs, l'évolution des besoins permet de procéder à la suppression de quatre emplois d'adjoints techniques dont le maintien à l'effectif ne se justifie plus.

### C. DGA Aménagement et Développement Durable du Territoire

- suppression d'un emploi d'ingénieur territorial à temps non complet à 15%

Cette suppression découle de l'arrivée à son terme de la mission confiée à un ingénieur, le maintien à l'effectif de l'emploi correspondant ne se justifiant plus.

Les évolutions de carrière de certains agents territoriaux inscrits sur listes d'aptitude au titre de la promotion interne ont également des conséquences en termes de gestion des emplois, la promotion des lauréats entraînant la création des emplois correspondants et la suppression concomitante des anciens emplois qui cessent d'être occupés.

Seront créés pour permettre la promotion d'agents municipaux inscrits sur listes d'aptitude :

- deux emplois de techniciens territoriaux ;
- vingt emplois d'agents de maîtrise.

Vingt-deux emplois d'adjoints techniques seront concomitamment supprimés.

00-7 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES

Commission(s) : FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par ailleurs, le Conseil municipal, lors de sa séance du 25 septembre 2015, a procédé à la création de, deux emplois :

- un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des services chargé de l'aménagement et du développement durable du territoire ;
- un emploi de coordinateur développeur « attractivité commerciale des cœurs de ville » ;
- concomitamment, un emploi de catégorie A, équivalant attaché, est supprimé.

Globalement, toutes ces évolutions traduisent un maintien des effectifs des emplois permanents.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs découlant de la prise en compte de ces évolutions.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

DCM N.00-7 - PERSONNEL MUNICIPAL - EMPLOIS PERMANENTS - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES GRADES -

---

**Date de transmission de l'acte :** 31/12/2015

**Date de réception de l'accusé de réception :** 31/12/2015

---

**Numéro de l'acte :** DCM3672-15 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20151218-DCM3672-15-DE

---

**Date de décision :** 18/12/2015

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.